



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-35 :
Acquisition par la commune, par donation d'un chemin privé

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE), Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL), Madame Séverine CHAMPETIER (Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL),

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-35 : Acquisition par la commune, par donation d'un chemin privé

Vu les articles L.2251-1 à L.2251-4 et L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose à l'assemblée l'acquisition, par la commune par donation et prise en charge des frais de notaire par le donateur, d'un chemin privé reliant le chemin d'OMERVILLE à une parcelle privée.

Madame le Maire précise que cette cession permettra de désenclaver un terrain constructible et de respecter le règlement du PLU.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après avoir entendu le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Accepte la donation du dit chemin, sous réserves :
 - o De sa libre disposition et de sa situation juridique,
 - o De la vérification par le donateur de la puissance des réseaux ENEDIS et VEOLIA, et de la prise en charge par ledit donateur d'éventuelles extensions de réseaux
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 10/10/2025

Le Maire


Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS

